

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GERS / COMMUNE DE MASSEUBE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
 Reçu en préfecture le 06/04/2023
 Publié le 06/04/2023
 ID : 032-213202427-20230330-DE_30032023_05-DE

DATE		NOMBRE DE MEMBRES			SUFFRAGES		
Séance	Convocation	Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la délibération	Pour	Contre	Sans opinion
30 mars 2023	24 mars 2023	17	14	14	14	0	0

L'an deux mille vingt-trois et le trente mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrick BIFFI, Adjoint au Maire de la Commune, le Maire s'étant retiré.**

Présents : Mesdames BONNET Marie Josée, COURREGES Ghislaine, DATTAS Betty, DELRIEU Nelly, LABAT Marie-Paule, MILESI Isabelle et SOURIGUERIE Véronique et Messieurs BIFFI Patrick, BOUCHER Daniel, BREIL Roger, DANIELI Sébastien, DUTOYA Raymond, GARBAY Jacques, NADALET Christian et RIEU Alain.

Excusée : Madame BAUQUIN Sylvie.

Absent : Monsieur CANO Anthony.

Monsieur Jacques GARBAY a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Vote du compte administratif 2022 Lotissement la Contesse II.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Considérant que Mr Patrick BIFFI, premier adjoint au Maire a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Mr Roger BREIL, Maire, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Mr Patrick BIFFI pour le vote du compte administratif.

Mme Nelly DELRIEU, adjointe aux finances, donne lecture du détail du compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le conseil municipal APPROUVE le compte administratif 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	437.722,00
	Réalisé :	437.538,44
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	437.722,00
	Réalisé :	437.538,44
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	406.522,00
	Réalisé :	406.343,60
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	406.522,00
	Réalisé :	406.343,60
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	0,00

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
 Roger BREIL

